

**ARRETE****2018****Avis de mise à disposition du public  
de la modification simplifiée du PLU de Couvron et Aumencourt**

Numéro interne de l'acte : ART-2018-72

**EXTRAIT DU  
REGISTRE  
DES ARRETES  
DU PRESIDENT**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Serre

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L153-45 sur la procédure de modification simplifiée du PLU ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L153-47 sur les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée ;
- Vu la délibération en date du 25 octobre 2017 de la Communauté de Communes du Pays de la Serre engageant la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Couvron et Aumencourt ;
- Vu les pièces du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Couvron et Aumencourt soumis à la disposition du public ;

ARRETE :

Article 1 :

Il est procédé à une mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Couvron et Aumencourt pour une durée de 33 jours, à compter du 07 mai 2018 à 9h00 et jusqu'au 08 juin 2018 à 12h00.

Article 2 :

Le projet de modification simplifiée concerne la prise en compte de la modification du tracé du circuit automobile porté par le groupe MSV (MotorSport Vision).

Article 3 :

Le dossier du projet de modification simplifiée, ainsi qu'un registre de mise à disposition à feuillets non mobiles, coté et parafé par le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Serre seront consultables :

- en Mairie de Couvron et Aumencourt, 2 Rue James Smales, 02270 COUVRON ET AUMENCOURT, entre le 07 mai 2018 et le 08 juin 2018 aux jours et heures habituels

d'ouverture de la Mairie, soit Lundi et Jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 15h - Mardi, Mercredi et Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 ;

- au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, 1 rue des Telliers - BP 31 - 02 270 CRECY SUR SERRE entre le 07 mai 2018 et le 08 juin 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté de Communes soit du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre. Les observations également être adressées au Président de la Communauté de communes, par courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Président – Modification simplifiée du PLU de COUVRON ET AUMENCOURT – Communauté de communes du Pays de la Serre- 1 rue des Telliers – BP 31 - 02 270 CRECY SUR SERRE

Article 4 :

A l'expiration du délai de la mise à disposition du public prévu à l'article 1er, les registres seront clos et signés par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Article 5 :

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations est publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché en Mairie et au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre. L'avis est publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

L'avis et le dossier mis à disposition seront consultables sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de la Serre : [www.paysdelaserre.fr](http://www.paysdelaserre.fr) .

Article 6 :

Le projet de modification simplifiée du PLU objet de la présente mise à disposition sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Fait à Crécy-sur-Serre, le 10 avril 2018.

Le Président,

  
  
Pierre-Jean VERZELEN

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et de sa publication.*